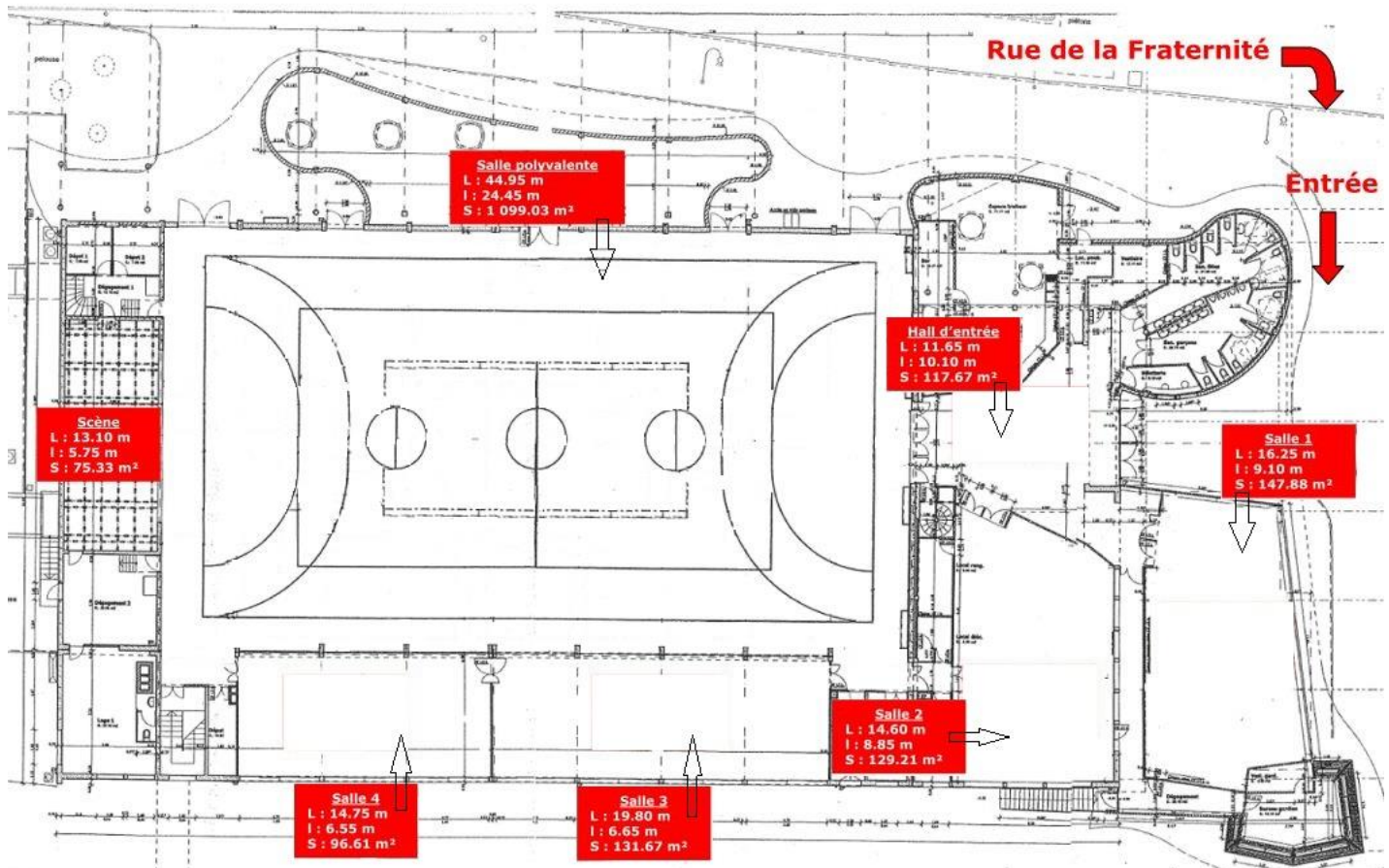


CONDITIONS ET MOYENS DE SECURITE ET DE SECOURS (cf. plan ci-dessous)

- 1) **Les voies d'accès spécifiques** pour l'intervention des secours dans l'établissement, et notamment l'accès à la façade accessible depuis la rue de la Fraternité, doivent être laissées libres et non encombrées, et ce, en toute circonstance et en particulier lors de ces manifestations, que se soit par des véhicules ou par du matériel.
- 2) **Les issues de secours devront être maintenues libres de tout matériel**, en toute circonstances : ni tables, ni chaises, etc. ne doivent ni les obstruer, ni les encombrer, ni en réduire l'accès ou la largeur disponible de quelque manière que ce soit.
- 3) **L'accès aux moyens de secours de la salle doit être total** : extincteurs H2O 6 litres, extincteurs CO2 près des tableaux électriques, extincteur polyvalent dans espace traiteur, etc.



OBLIGATION DE MOYENS DE SURVEILLANCE POUR L'ORGANISATEUR

Pour ce type de manifestation événementielle, l'exigence reste celle d'un ERP de type L, de 2^{ème} catégorie :

1) Considérée « SANS SPECTACLE » :

* **le service de sécurité incendie** sera donc constitué d'une personne désignée qui peut être employée à d'autres tâches, ayant reçu une formation de sécurité spécifique au lieu,

2) Considérée « AVEC SPECTACLE » :

* **le service de sécurité incendie** sera donc constitué d'1 agent de sécurité incendie ET de 2 personnes désignées qui peuvent toutes les deux être employées à d'autres tâches.

* **ET le service de représentation** (qui vient en complément du service de sécurité incendie) sera constitué d'un SSIAP 1 qui ne peut être distrait de ses missions spécifiques.

ORGANISATEUR :

⇒ Précisez vos besoins horaires et vos actions prévues durant ces temps-là (nettoyage, rangement, sonorisation, démontage, etc.) :

	Jour J-1	Jour J	Jour J+1	Réservé aux Services
<i>Exemple</i>	<i>De 18h à 22h : Installation des tables</i>	<i>12h -17 h : installation sono 17h : répétition De 20h - 4h du matin le lendemain : soirée</i>	<i>De 8h à 10h : Rangement et nettoyage</i>	
Salle Paul PERVANGHER				
Espace traiteur				
Buvette (penser à la demande d'autorisation officielle)				
Salle n° 1				
Salle n° 2				
Salle n° 3				
Salle n° 4				
GYMNASE				
Salle de BOXE				

PRESTAIRES EXTERIEURS éventuels :

⇒ Précisez vos besoins horaires et les actions prévues durant ces temps-là (nettoyage, rangement, sonorisation, démontage, etc.) :

	Jour J-1	Jour J	Jour J+1	Réservé aux Services
<i>Exemple : Compagnie TIP-TOP 2 rue de la fraternité à Genas info@tip-top.fr – 06.12.34.56.78</i>	<i>18h – 20h : déchargement camion</i>	<i>15h – 01h : Lumière spectacle</i>	<i>01h – 03h : démontage</i>	
Entreprise sécurité, contact mail et tél. :				
Entreprise d'animation, contact mail et tél. :				
Restaurateur, contact mail et tél. :				
Autres, contact mail et tél. :				

MATERIEL :

SCENE : Besoin du montage de l'avancée de scène (salle P. PERVANGHER uniquement) => préciser la profondeur (de 1 à 4 m)	non	Oui	
		Pfd (m) :	
Utilisation de la SONO	non	oui	
Branchements électriques complémentaires	non	oui	
Si oui, précisez :			

Dénomination	Quantité disponible	Quantité souhaitée	
Banches 3m & tréteaux 300/70	15 banches 38 tréteaux		
Chaises	680		
Grilles d'expo (1,2 m large par 2m de haut)	107		
Tables rondes diamètre 180	58		
Tables rectangulaires 180/60	20		
Tables rectangulaires 120/60	40		
Mange-debout	10		
Tabourets hauts	20		

Important :

- Le matériel utilisé devra être nettoyé et rangé après usage.
- Tout matériel cassé devra être remplacé ; à défaut il sera facturé à l'utilisateur.
- Le matériel de cuisine doit être nettoyé après usage.
- Les déchets en verre et en cartons doivent être jetés dans les containers prévus à cet effet, situés en face de la salle polyvalente (de l'autre côté de la rue).
- **L'utilisateur doit fournir un plan d'aménagement (cf. page 9). La présence de tables, prolongements de scène, etc. conditionnent le nombre maximum de personnes admissibles, l'organisateur s'engage à respecter scrupuleusement la jauge spécifiée selon les configurations jointes.**

Nom du responsable de l'organisme demandeur :

Date et **Signature** :

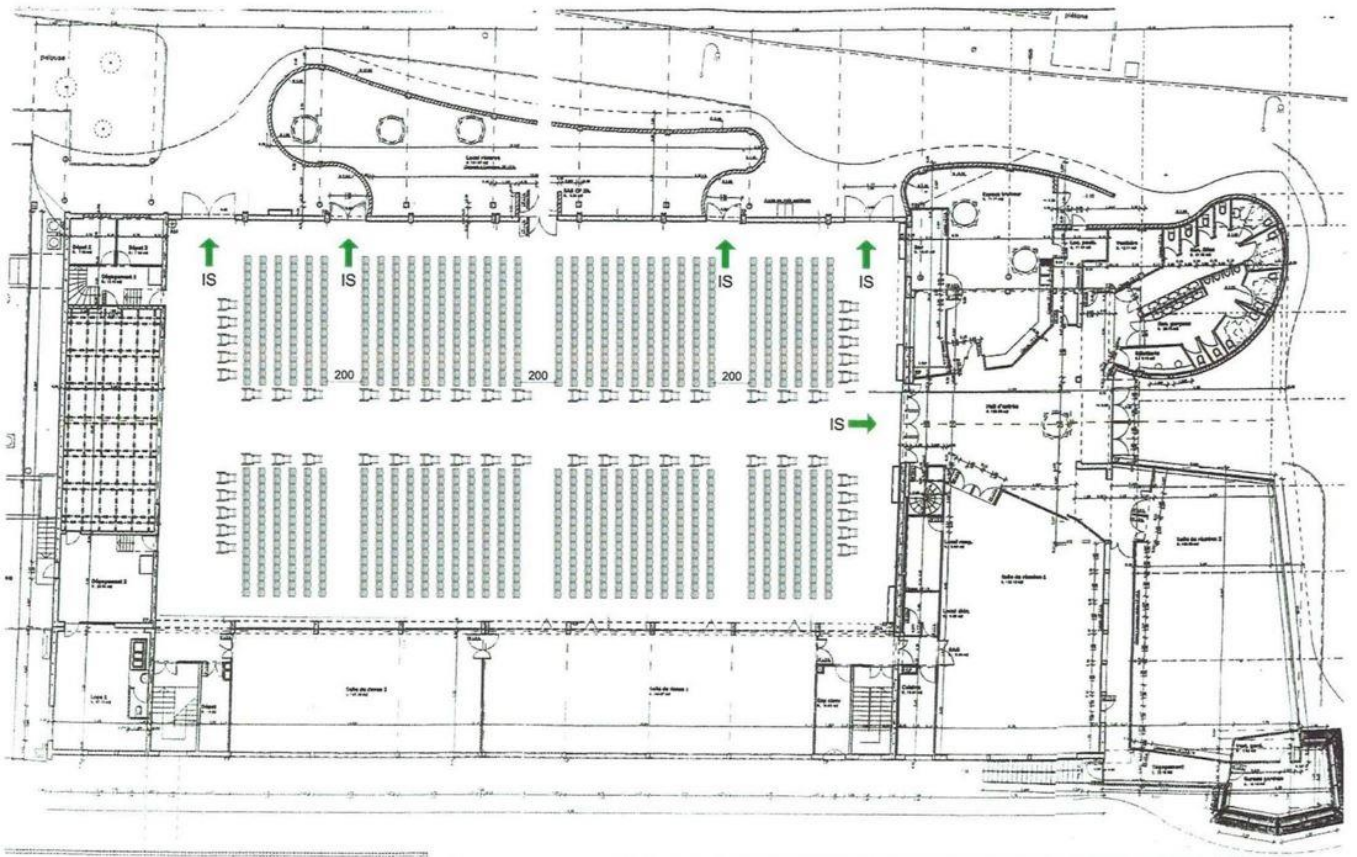
CONFIGURATION MEETING – CHAISES uniquement :
1110 personnes assises maximum selon configuration

Mise en place des rangées de sièges :

- aménagement de blocs de 6 à 11 rangs maximum comprenant chacun 16 sièges maximum,
- espacement de 1 m entre 2 rangées de sièges, barre inter-rangée tous les 8 sièges et en début et fin de rang,
- 3 circulations minimum de 2 m dans la longueur de la salle,
- 3 circulations transversales de 2 m minimum entre chaque bloc de sièges au droit des sorties de secours,
- la circulation minimum entre la scène est de 4 m avec le premier rang de sièges et de 4 m derrière le dernier rang jusqu'aux portes arrières de la salle,
- emplacements pour personnes à mobilité réduite à chaque extrémité centrale des rangs et sur le tout premier rang de sièges,
- si une avancée de scène est installée, un couloir de circulation de 4 m devra être respectée et reculera d'autant les premiers rangs. Il n'y aura pas de sièges de part et d'autre de la scène en avant de ce premier rang à moins de 4 m de distance.

Cet aménagement permet d'accueillir au maximum 1 110 personnes si aucune avancée de scène ou autre occupation de l'espace (décors, tables, bar, sonorisation ou tout autre dispositif) n'empiète sur l'espace disponible. Dans ce second cas, le nombre d'utilisateurs maximum autorisés découlera de l'application stricte des règles citées ci-dessus et de l'application d'un espace de sécurité de 2 m entre les rangs de spectateurs et tout autre type d'obstacle (mur, poteau, barrière), de part et d'autre (devant, derrière, à gauche et à droite).

1) Illustration Meeting assis => 1110 places assises :



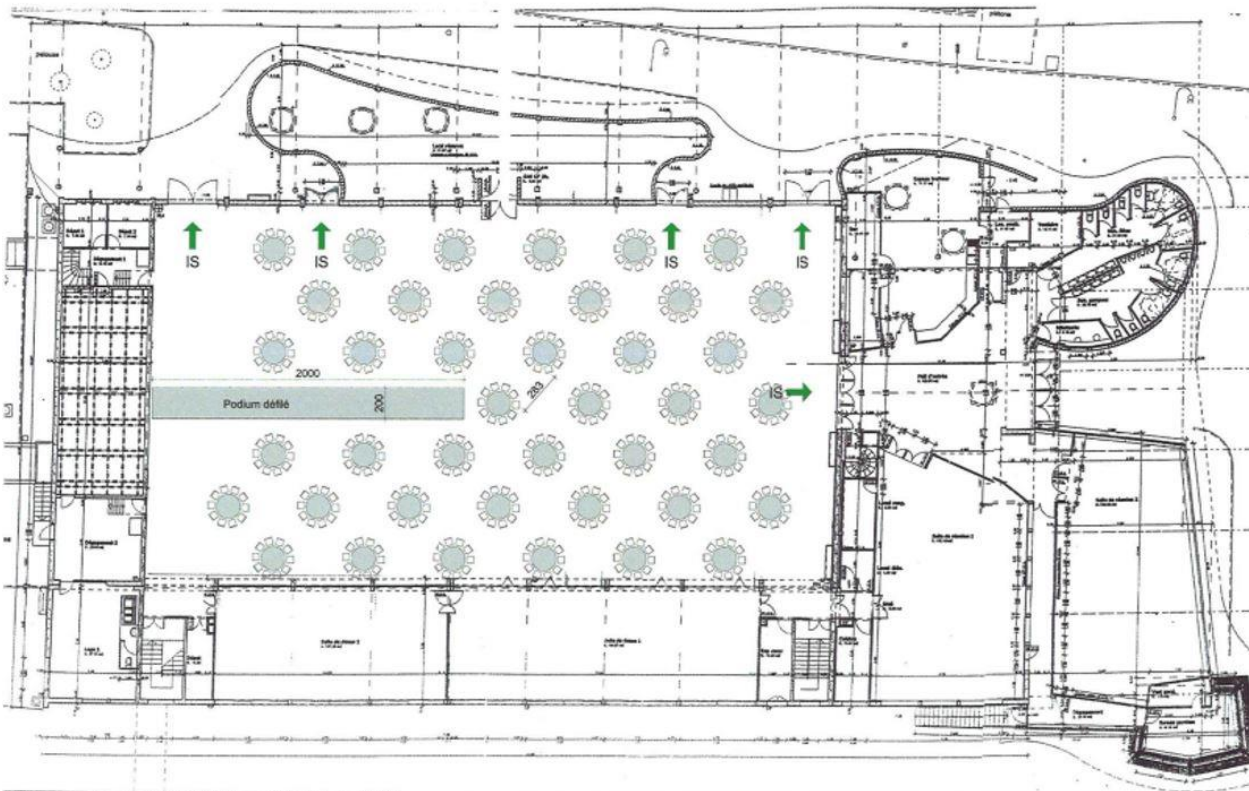
CONFIGURATION ATTABLEE - TABLES RONDES :

520 personnes attablées maximum en additionnant P. PERVANGHER + SALLE 3
(450 personnes attablées maximum en salle P. PERVANGHER selon configuration
+ 70 maximum de plus en salle 3 selon configuration)

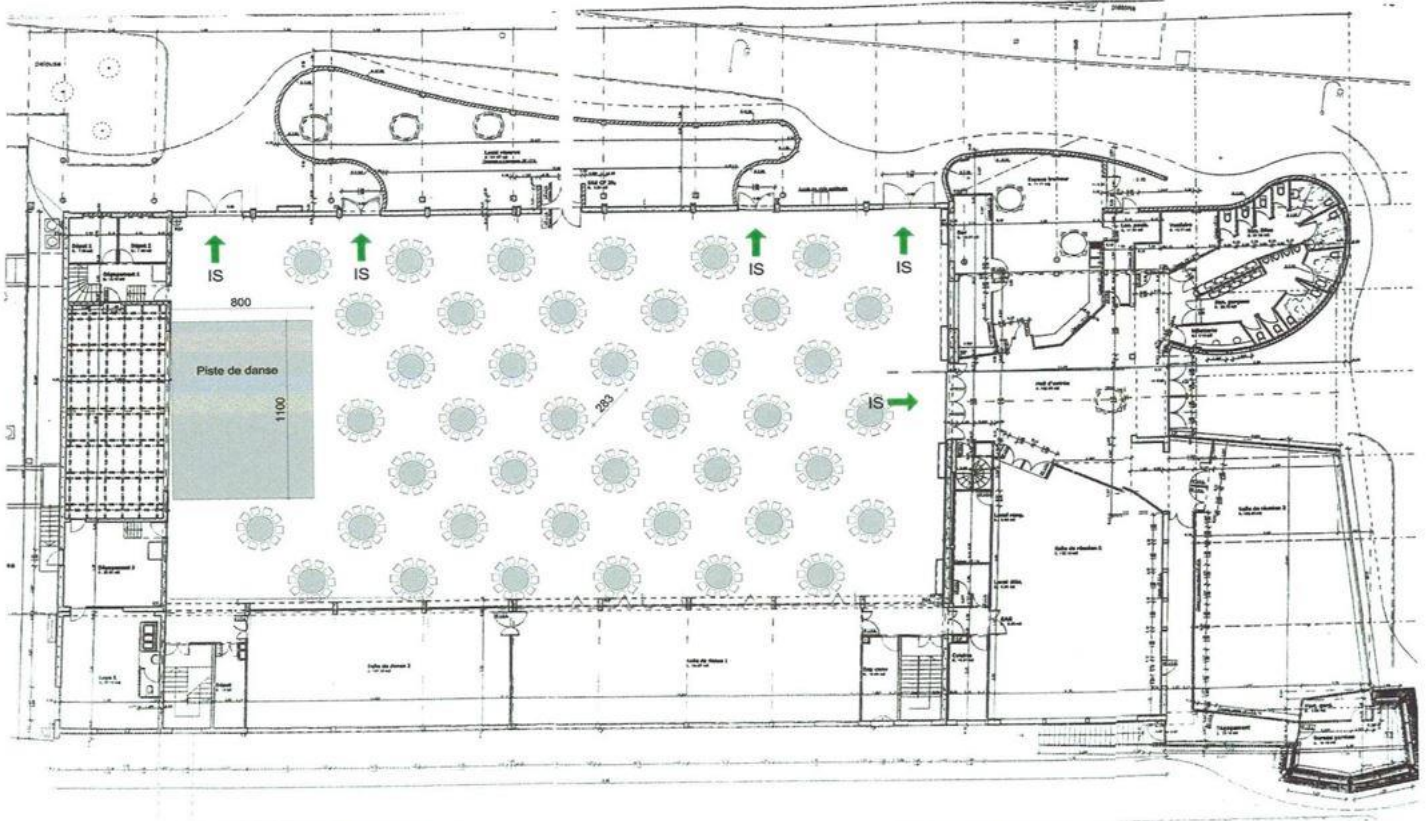
Mise en place de tables rondes de 1,80 m de diamètre recevant 10 personnes maximum, quel que soit son diamètre, chacune des tables sera éloignée de 2,8 m des autres tables (laissant ainsi 1,4 m minimum de passage, soit 2 UP, entre les chaises une fois installées) et disposée en quinconce de sorte à ne pas se trouver directement devant à une issue de secours. Dans cette configuration, le nombre maximum de table sur la surface disponible est de 45 tables uniquement dans la salle P. PERVANGHER et 7 de plus dans la salle 3 si elle est adjointe par une ouverture totale de sa paroi latérale, soit 52 tables de 10 personnes au total pour ces deux espaces contigus. Un couloir de circulation de 4 m devra être préservé devant la scène et au fond de la salle. Si une avancée de scène est installée, elle reculera d'autant les premières tables. Il n'y aura pas de tables de part et d'autre de l'avancée de scène qui obstrueraient une sortie de secours et l'effectif maximal en sera réduit d'autant.

Dans cette configuration à tables rondes, cet aménagement permet d'accueillir au maximum un effectif de 450 personnes dans la salle P. PERVANGHER seule, plus éventuellement, 70 en salle 3, soit 520 personnes au total, si aucune avancée de scène ou autre occupation de l'espace par la mise en place d'installations, décors, bar, sonorisation ou tout autre dispositif n'empiète sur l'espace disponible. Dans ce second cas, le nombre d'utilisateurs maximum autorisé découlera de l'application stricte des règles citées ci-dessus et de l'application d'un espace de sécurité de 2 m entre les tables et tout type d'obstacle, par exemple, comme ci-dessous illustré dans le cas d'un repas dansant.

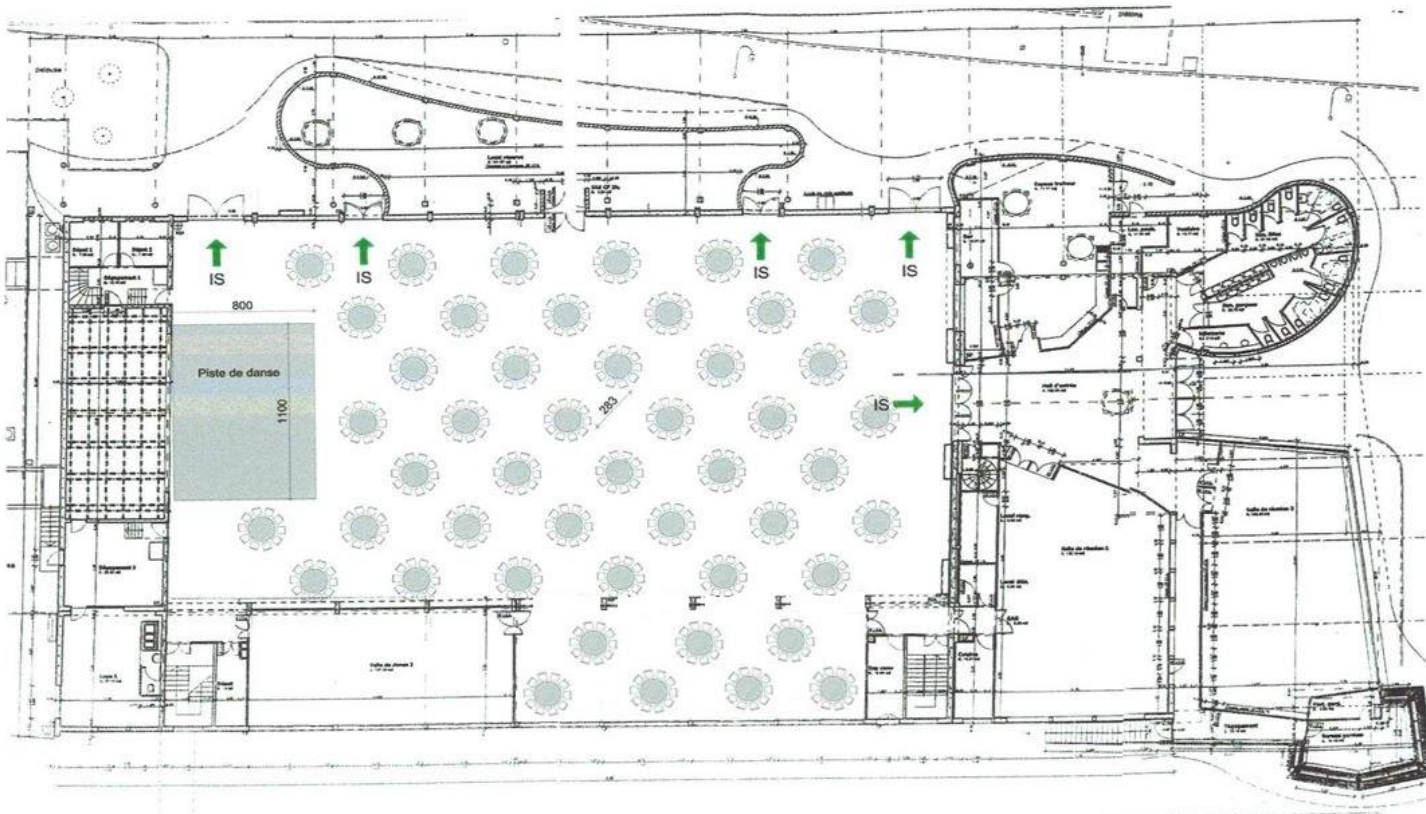
2) Illustration avec obstacle podium défilé (20 mL) => 410 personnes attablées :



3) Illustration avec piste de danse (100 m²) => tables pour 410 personnes :



4) Illustration repas dansant tables rondes P. PERVANGHER (41) et SALLE 3 (7) => 480 personnes attablées :



CONFIGURATION ATTABLEE - TABLES RECTANGULAIRES :

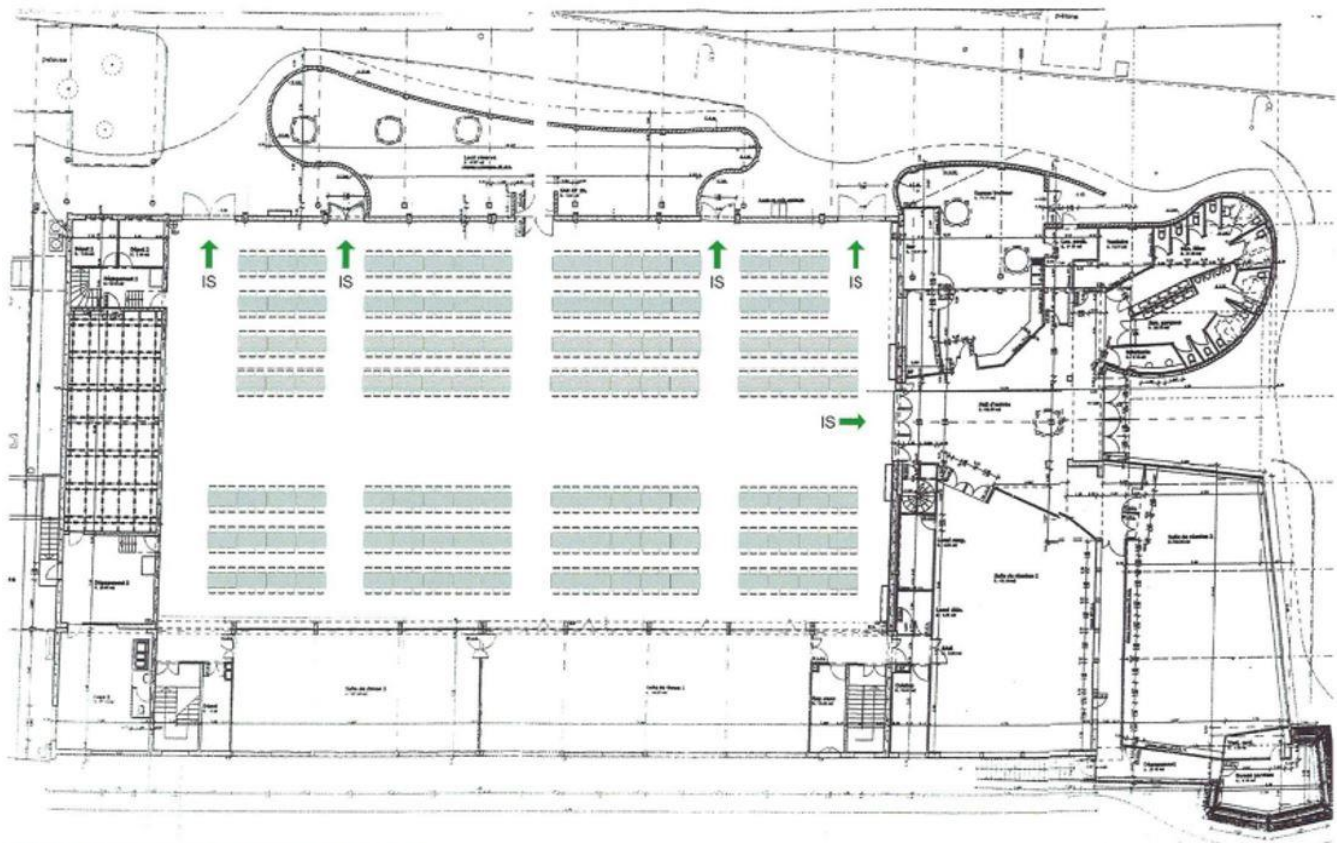
720 personnes attablées maximum selon configuration

Mise en place de tables rectangulaires de 1,80 m de long recevant 6 personnes maximum, les tables étant alignées et collées les unes aux autres, quelle que soit leur longueur, chacune des tables sera éloignée de 2 m des autres tables (3 UP), laissant ainsi 1 m minimum de passage entre les chaises une fois installées dos à dos. Les rangées de tables sont disposées de sorte à prendre fin au droit des évacuations afin de ne pas bloquer une issue de secours et créeront donc 3 circulations transversales de 2 m minimum entre chaque bloc de tables.

De plus, un couloir de circulation de 4 m devra être préservé devant la scène et au fond de la salle. Si une avancée de scène est installée, elle reculera d'autant les premières tables. Il n'y aura pas de tables de part et d'autre de l'avancée de scène qui obstrueraient une sortie de secours et l'effectif maximal en sera réduit d'autant.

Dans cette configuration à tables rectangulaires, pour des raisons de confort et de sécurité, l'aménagement de la salle pourra permettre l'installation de 120 tables dans la seule salle P. PERVANGHER. Par conséquent, l'effectif maximal théorique correspondant à cette configuration est de 720 personnes, si aucune avancée de scène ou autre occupation de l'espace par la mise en place d'installations, décors, bar, sonorisation ou tout autre dispositif n'empiète sur l'espace disponible. Dans ce second cas, le nombre d'usagers maximum autorisé découlera de l'application stricte des règles citées ci-dessus et de l'application d'un espace de sécurité de 2 m entre les rangées de tables et tout type d'obstacle.

5) Illustration avec grandes tablées rectangulaires optimisées => 720 personnes attablées :



PLAN D'AMENAGEMENT DEMANDE

- à compléter OBLIGATOIREMENT en fonction des consignes d'installation ci-dessus -

